

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN

RÉUNION DU JEUDI 11 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de M. Dominique MALLAISÉ, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Dominique MALLAISÉ, Jean-Michel MONNEAU, Christèle FOUSSARD, Patrick PASTUREAU, Elodie RAIMBAULT BOUHABEN, Christophe BLANCHARD, Morgane BONNAUD, Bernard COUSSEAU, Laurence GANNE, Morgane GLOANEC, Marion GODET, Sylvain MIRANDE, Thierry ROUGER et Céline TAKHEDMIT, Angélique PLASSIN

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13/05/2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Présentation du compte-rendu des différentes commissions

a. Commission "voirie" du 18/05/2026

Entretien des routes

Un premier diagnostic sommaire des routes communales a été fait (hors agglomération) et il en ressort que dans son ensemble l'état des routes est relativement correct.

Jean-Michel Monneau et Thierry Rouger vont travailler sur l'utilité du rebouchage des trous de chaussées par de l'enrober à froid et mieux utiliser le PATA.

Une remise en état d'une partie du chemin entre Boix Roux et Beauvais doit être faite.

Lotissement les Charmes

La commission souhaite finaliser la voirie sur le lotissement rapidement.

Une réflexion est posée sur la largeur de la voirie (4,5 m de large et peu de places de stationnement)

La commission souhaite convoquer les riverains afin de connaître leurs souhaits et leurs attentes, à programmer avant l'été.

Sur le lotissement, il nous reste encore deux parcelles (814 m² et 865 m² soit 1 679 m²), un des membres de la commission a proposé de diviser ces deux parcelles en trois (soit une surface moyenne de 559 m²).

Il est proposé de faire un point avec les bailleurs sociaux pour savoir s'ils s'engagent sur ces deux parcelles, si aucun acquéreur privé ne se manifeste.

Jardin Leroux

La pose des nouveaux jeux sur le jardin est en cours.

Le terrain multisports est prévu avec un accès PMR, mais pas les accès au parc.

La commission souhaite mettre aux normes PMR l'accès public et mettre en place un accès restrictif pour les engins motorisés.

Pour contrôler les entreprises intervenant sur le domaine public, chaque demande sera faite sur le guichet unique DT/DICT et aussi les demandes d'arrêtés.

Une réflexion va être engagée sur le devenir du terrain de tennis en bas du stade. M.le Maire souhaite

que la commission réfléchisse à la possibilité d'y réaliser un hameau d'habitats légers pour accueillir de jeunes couples demandeurs, en s'inspirant d'expériences similaires dans d'autres communes.

b. Commission "Enfance Jeunesse" du 26/05/2026

Validation du règlement intérieur

Avec Nathalie Renault, la commission a apporté une modification sur le règlement intérieur.

Dans la partie "Discipline", le mot "parents" est remplacé par "responsables légaux".

La signature des responsables légaux ne sera plus demandée. L'inscription au service vaut acceptation du règlement.

Rapport d'hygiène

3 données sont revenues "non satisfaisantes"

- Chariot et tables du réfectoire : Les prélèvements ont été réalisés peu après l'arrivée de Nathalie à son poste. Elle n'avait donc pas encore eu l'occasion de nettoyer les tables.

- Boite à plastique petite cuillère : Nous allons rechercher sur Ouest Occasion un rangement couverts spécialement conçu pour la restauration, ce problème de boîte en plastique revenant régulièrement. Enfin, lors du point fait avec Nathalie sur le matériel de la cantine, il a été décidé d'investir dans de nouvelles lingettes en microfibre.

Suivi des projets

- Rangement des jouets : Un futur rangement pour les jeux achetés par l'APE a été dessiné. Ces rangements seront fabriqués en lamelles de bois de terrasse extérieur. Un devis chez Rullier sera établi.

La commission préfère toutefois attendre l'automne pour pouvoir aussi refaire le sol du préau avec un ragréage.

- Bac à sable : Deux types de sable ont été fournis à l'équipe enseignante qui doit encore se prononcer sur celui qu'elle préfère.

Alban a trouvé une solution pour remettre la bâche sur le bac à sable, sans frais, en utilisant le matériel déjà disponible à la mairie.

Pour ombrager le bac à sable, des devis sont en cours pour trouver la meilleure solution, toile ou pergola.

Présentation de la circulaire sur le coût moyen départemental des classes de élémentaires et de pré-élémentaires publique de 2026.

Coût moyen départemental par élève :

Maternelle : 1 530,45 € (1 420,99 € à Saint Aubin du Plain pour l'année 2024/2025)

Primaire : 641,91 € (550,18 € à Saint Aubin du Plain pour l'année 2024/2025)

c. Commission "Vivre Ensemble" du 02/06/2026

La commission s'est réunie avec des représentants des associations.

Calendrier des manifestations

Chaque association a pu donner les dates prévues pour leur manifestation jusqu'en juillet 2027. Le calendrier sera distribué en septembre 2026.

Présentation du projet de la salle socio

La présentation a été faite par M le Maire.

Il y a eu des interrogations techniques, notamment sur la sortie de scène pour le théâtre : le président de l'association doit revoir avec Patrick Pastureau. Ils se demandent aussi où jouer si les travaux débutent en janvier. La commission leur propose de prospecter auprès des communes avoisinantes. Si besoin, la municipalité pourra peut-être appuyer leurs demandes auprès des communes concernées.

Le club des aînés demande s'il y a un lieu de stockage prévu pour les associations, tels une armoire, un frigo.

M le Maire rappelle que l'utilisation de la salle sera toujours gratuite pour les associations.

Concernant la capacité de la cuisine, elle sera sensiblement la même, voire un peu plus grande. Les équipements de la cuisine seront refaits à neuf mais les repas seront toujours livrés en liaison chaude.

Concernant le système de chauffage, ce sera une pompe à chaleur.

Le secrétariat sera transféré, pendant les travaux, au foyer des jeunes. Une fois les travaux terminés, il y aura une réflexion sur le devenir de cet endroit.

D'autres points ont été abordés dans le prolongement : ancien restaurant / friche industrielle / salle de sports / terrain de tennis.

d. Commission "Communication" du 03/06/2026

Bulletin Municipal

Le bulletin municipal sera publié courant septembre, avec un visuel renové.

Calendrier des événements

Pour la période de juillet 2026 à juin 2027, il sera distribué vers la fin du mois dans les boîtes aux lettres de la commune.

Panneau Pocket

Questionnement sur l'article « Babysitting » publié récemment.

L'application n'étant pas un service publicitaire mais bel et bien un espace d'informations sur l'actualité de la commune, il serait intéressant de définir les limites de ce genre de publication.

Le conseil décide d'exclure de Panneau Pocket toutes les informations impliquant une rémunération de la personne demandeuse.

e. Commission "Patrimoine Bâti" du 08/06/2026

Travaux école

La commission a décidé, en lien avec le SIEDS, des travaux qui pourraient être effectués pour l'été prochain. Ces travaux étant liés entre eux (plafond, ventilation et luminaires), il serait intéressant de les réaliser en même temps.

Entreprises	Type de travaux	Montant H.T.
Clochard/Dolor	Changement des dalles de plafond et reprise ossature partielle Pose d'un escatrappe	6 283,20 690,00
SAS Hay	Fourniture et pose porte entrée PVC blanc avec soubassement	1 659,00
Energère	Fourniture et pose stores extérieurs type ZIP avec commande radio sur 3 classes et pose de film dans cage escalier	12 809,20
Sygmatel Huard-Boche	Remplacement des luminaires dans classes, périscolaire, salle de repos Pose des alimentations pour stores Extension du réseau de ventilation salle repos, classe 1 ^{er} étage, périscolaire 1	3 598,15 989,10 2 271,08
TOTAL H.T		28 299,73

Des subventions du SIEDS sont possibles sur ces travaux (Programme d'actions à gain rapide), pour 80% du montant des devis, plafonné à 10 000 € par projet, dans la limite de 4 projets par an. Trois projets étant liés à la réfection de la salle socio, une aide de 8 000 € par projet est donc possible pour ces travaux.

Christophe BLANCHARD, directeur de l'école, se déporte pour ce point et se retire du vote.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider ce programme de travaux pour l'école, pour un montant de 28 299,73 € HT, et déposer les demandes de subventions auprès du SIEDS.

La réflexion sur le changement de chauffage se poursuit mais sera décalée au mieux en 2027.

Future salle socio/ mairie/ restaurant scolaire

Le cabinet Fardin nous a demandé lors de la dernière réunion de voir le nombre de clés nécessaires et le type pour les différentes portes salle socio, mairie, cantine.

La commission a décidé de donner 1 clé passe partout pour le maire, les 4 adjoints, la secrétaire, 3 agents communaux, et deux supplémentaires.

A cela s'ajouteraient pour les associations :

La gym : 1 pour en période hivernale et elle devra être restituée en fin de saison

Le club des aînés : 1 pour toute l'année

Le théâtre : 1 pour la période du théâtre qui devra être restituée à la fin de la saison

Les clés pour les associations ouvriront uniquement la porte d'entrée principale de la salle.

3. Étude de capacité de la charpente pour les futurs équipements (isolation, acoustique) pour le bâtiment salle socio, mairie et restaurant scolaire

Sur la partie structure, le bureau d'étude s'interroge sur la capacité de la charpente existante à supporter les nouveaux équipements en plafond (isolation, acoustique).

L'entreprise AREST nous a envoyé un devis d'un montant de 2 700 € HT pour réaliser cette étude obligatoire.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le devis d'AREST pour un montant de 2 700 € HT.

4. Fardin : mission DQE dans le cadre de la consultation des entreprises

Tel que rédigé actuellement, le contrat ne prévoit pas la production des Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE) pour ces lots. Fardin nous demande de bien vouloir leur confier cette mission complémentaire, qui présente plusieurs avantages indéniables, pour les lots architecturaux, structure et fluide :

- Gain de temps pour les entreprises dans l'établissement de leurs offres, grâce à des bordereaux avec quantitatifs préétablis.
- Augmentation du nombre de réponses aux appels d'offres en réduisant la charge de travail des entreprises.
- Facilitation de la comparaison des offres, garantissant une mise en concurrence plus efficace.
- Amélioration des négociations avec les entreprises grâce à une meilleure visibilité sur les coûts.

En complément, ils nous transmettent la grille de répartition des honoraires à jour comprenant :

- L'intégration de l'OPC
- La suppression de la mission STD
- Ajout du diagnostic charpente
- Ajout des Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE)

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le devis de Fardin pour un montant de 6 800 € HT et la grille de répartition des honoraires liée.

5. Devis Avensia : suivi des travaux et réception

Sur le devis, nous avons validé, lors du Conseil Municipal du 12 janvier 2026, uniquement la partie « Suivi des études et Consultation des entreprises », d'un montant de 19 225 € HT.

Il reste à valider la partie « Suivi des travaux – Réception – GPA », d'un montant de 39 900 € HT (montant prévu dans le plan de financement).

La commission Finances s'interroge sur le doublon entre Avensia et Fardin. Il faudra y être vigilant au moment de valider les missions confiées à Fardin.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le devis Avensia pour la partie « Suivi des travaux – Réception – GPA », d'un montant de 39 900 € HT.

6. Audit du cimetière

Le groupe ELABOR, spécialiste national des sites funéraires, propose à la commune la réalisation d'un audit complet et gratuit de notre cimetière. Cet audit couvre notamment :

- L'inventaire des sépultures, concessions et inhumés ;
- La gestion administrative : registres, concessions, outils de gestion ;
- La gestion de l'espace : sépultures sans titre, concessions échues ou en abandon, besoins de réaménagement ;
- Les conseils réglementaires et juridiques liés au cimetière.

L'objectif est de disposer d'un diagnostic précis et professionnel, conforme aux obligations réglementaires, afin d'anticiper les besoins d'aménagement et d'améliorer la gestion du site.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour réaliser cet audit.

7. École : travaux liés à l'installation de la géothermie

Ce point est reporté à un prochain conseil.

8. Courrier de l'Association des Maires Ruraux 79 + adhésion

L'AMR propose à la commune d'adhérer, la cotisation s'élève à 119 € (85 € pour l'association nationale et 34 € pour l'association départementale) qui comprend notamment l'abonnement au magazine "36 000 communes".

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour adhérer à l'AMR pour un montant de 119 €, pour l'année 2026.

9. Création d'un COPIL pour la friche Suire (échéance : septembre 2026)

3 conseillers auprès du Maire doivent être désignés pour constituer le COPIL mi-septembre 2026.

Seront conviés :

- Sous-préfète et Mme DROILLARD ;
- EPF (Etablissement Public Foncier) ;
- Bailleurs sociaux : IAA et DSH
- CA2B : Philippe BARON (Vice-Président), Anne-Lise BROUARD et Anne FONTENEAU
- Thierry CORNUS, DDT (Direction Départementale des Territoires)
- Région : Véronique BIZARD
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- Banque des Territoires
- Philippe MOUILLER, sénateur
- Ginger

Sont élus : Patrick PASTUREAU, Jean-Michel MONNEAU et Marion GODET

10. Projet culturel : appel à projet pour une résidence d'artiste

L'appel à projet, porté par l'Agglo2B et la DRAC, vise à valoriser le lien social et intergénérationnel, en s'appuyant sur un projet artistique.

M le Maire propose la candidature de la commune pour un projet de collectage auprès des anciens salariés de l'entreprise Suire, dans l'attente des suites qui seront données sur l'acquisition de la friche Suire et pour permettre une meilleure appropriation du projet par les habitants.

Une lettre d'intention doit être déposée avant le 29 juin.

Les artistes candidatent auprès de l'Agglo2B pour septembre 2026. Les communes seront parties prenantes lors des auditions pour retenir les artistes.

Le conseil émet un avis favorable à cette démarche et autorise M le Maire à déposer une lettre de candidature.

La commission Vivre Ensemble suivra ce dossier, ainsi que les conseillers intéressés.

11. Sinistre – vol de câbles : suites de l’expert et coût pour la commune

Nous avons constaté courant mars le vol de câbles en souterrain sur 7 candélabres, à l’entrée de la commune au niveau de la Rue de la Croix Bernier.

Un dépôt de plainte a été fait ainsi qu’une déclaration de sinistre auprès de notre assureur.

La CETP nous a envoyé son devis, d’un montant de 11 391,38 € HT.

Groupama va nous rembourser 2 217,44 € HT, dont déduction de 259 € de franchise. L’assurance ne prend pas en charge les câbles en souterrain.

Le reste à charge de la commune sera de 9 173,94 €.

Accord à l’unanimité des membres présents pour valider le devis de la CETP d’un montant de 11 391,38 € HT.

12. Règlement du restaurant scolaire 2026/2027

Le Maire présente le règlement, qui entrera en vigueur à compter de la prochaine rentrée scolaire et qui sera communiqué aux familles.

Accord à l’unanimité des membres présents, pour adopter le règlement pour l’année 2026/2027.

13. Tarifs des repas du restaurant scolaire 2026/2027

Le conseil municipal informe que la société JM Restauration, prestataire chargé de la fourniture des repas du restaurant scolaire, a transmis un avenant tarifaire pour l’année scolaire 2026-2027. Le prix du repas facturé à la commune passe ainsi de 3,65 € à 3,80 €, soit une augmentation de 0,15 € par repas.

Pour mémoire, voici les tarifs déjà pratiqués :

	Coût facturé par JM	Coût facturé aux familles	Coût global communal
2022/2023	3,15 €	3,65 €	5,88 €
2023/2024	3,35 €	3,75 €	6,52 €
2024/2025	3,50 €	3,80 €	6,38 €
2025/2026	3,65 €	3,90 €	Sera calculé courant octobre 2026
Projet 2026/2027	3,80 € (soit + 0,15€)	3,95 € (dont + 0.05€)	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D’augmenter le tarif facturé aux familles de 0,05 €, portant le prix du repas à 3,95, pour l’année scolaire 2026-2027 ;
- De prendre en charge la différence restante, soit 0,10 € par repas ;
- De fixer à 4,15€ le tarif appliqué pour tout repas non réservé dans les délais.

Accord à l’unanimité des membres présents.

14. Questions diverses

- a. Prochain conseil le 09/07/2026 à 20h00
- b. Conflit d'intérêt

La gestion des conflits d'intérêt, lors des débats en conseils municipaux, est évoquée, impliquant les déports d'élus selon les sujets abordés.

- c. Retour avocat : procédure référée

Le conseil avait autorisé M le Maire à contacter l'avocat et à engager une procédure de référée expertise à l'encontre des deux entreprises, dans le cadre du sinistre de la Rue de la Croix Bernier.

- d. Nom de la future salle socio rénovée.

M le Maire propose au conseil de réfléchir au nom de cette salle après travaux. La commission Communication s'empare de ce sujet et réfléchira à la manière de récolter les idées des St Aubinais.

- e. Offre achat terrain Les Charmes

Un couple a émis une offre d'achat pour le lot n°17 du lotissement "Les Charmes".

Fin du conseil à 22h35

Le Maire,
Dominique MALLAISÉ

A black ink signature, appearing to be 'DM', written over a faint circular stamp.

Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

A blue ink signature, appearing to be 'CB', written over a faint circular stamp.